

Le 5 avril 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN 12 – rénovation de chaussée sur les communes de Saint Jouan de l'isle et Recouvrance

Sens Brest-Rennes

**Du lundi 8 avril
au vendredi 19
avril 2013**

**Rénovation
de chaussée**

L'état de la chaussée du sens Brest-Rennes de la RN 12 au niveau de Saint-Jouan de l'Isle et de Recouvrance nécessite sa rénovation pour pérenniser la sécurité et le confort des usagers. La rénovation consiste à raboter 4 km de chaussée dégradée, sur 5 à 6 cm, avant de déposer une nouvelle couche de roulement.

De tels travaux nécessitent de libérer totalement la chaussée traitée de toute circulation. Pour la sécurité des usagers et des intervenants pendant les travaux, la circulation sur la chaussée traitée sera basculée sur la chaussée opposée pendant 5,5 km.

Pour traiter la chaussée de la **RN12**, du **sens Brest-Rennes**, du **lundi 8 avril 2013 à 9h00 au vendredi 19 avril 2013 à 16h00**, au niveau des **communes de Saint-Jouan de l'Isle et de Recouvrance** :

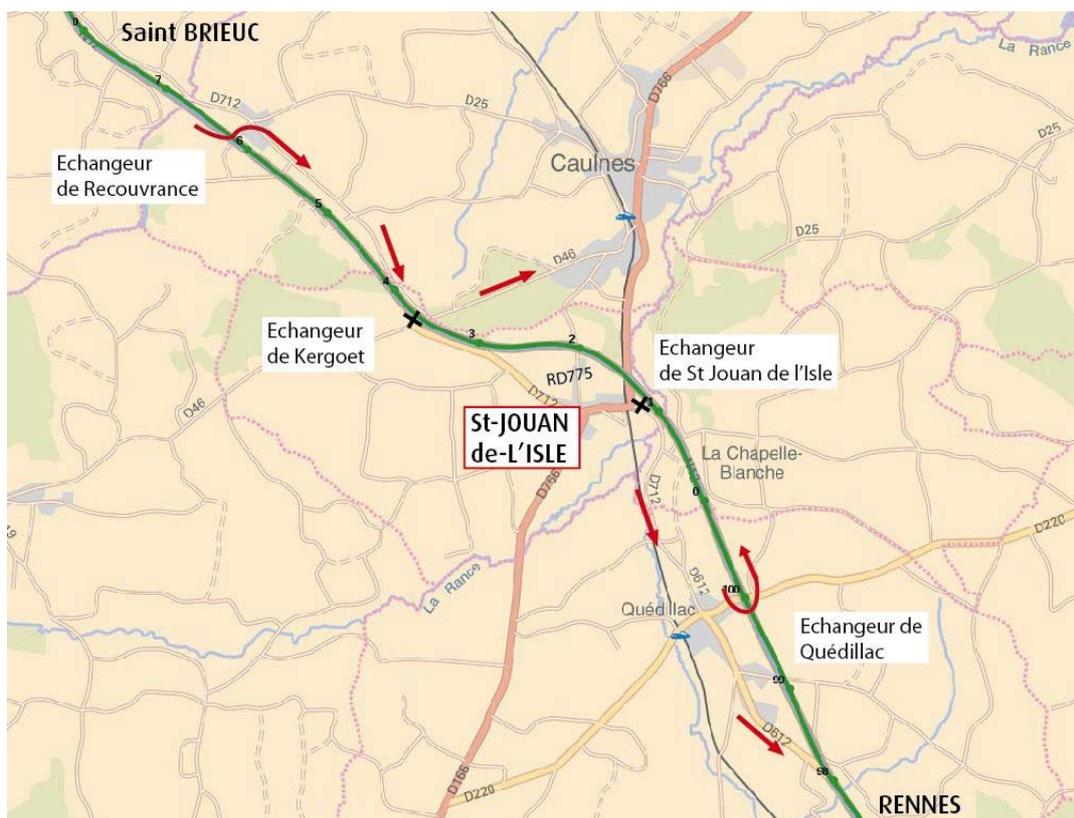
- La circulation du sens Rennes-Brest se fera sur une voie ;
- La circulation du sens Brest-Rennes sera basculée sur une voie de la chaussée opposée (chaussée Rennes-Brest).
- La **bretelle d'entrée** au niveau de l'échangeur de « Saint Jouan de l'Isle » et la **bretelle de sortie** au niveau de l'échangeur de « Kergoet » sur la RN12, dans le sens Brest-Rennes seront **fermées**. Les **usagers** seront **déviés** par les itinéraires balisés.

.../...



Contacts presse :

Nathalie Lecomte, responsable communication
Téléphone : 07 78 11 13 83
Mission communication
Téléphone : 02 99 33 46 57



Pour rejoindre Rennes à partir de l'échangeur de Saint-Jouan de l'Isle, les usagers emprunteront la RD 766 puis la RD 59 jusqu'à l'échangeur de Quédillac.

Pour rejoindre Saint-Jouan et Caulnes, à partir de la RN12, dans le sens Brest-Rennes, les usagers continueront jusqu'à l'échangeur de Quédillac où ils feront demi-tour pour reprendre la RN 12 dans le sens Rennes-Brest jusqu'à l'échangeur de Saint-Jouan de l'Isle.

Pendant toute la durée des travaux la vitesse maximale autorisée sera fixée à 90 km/h au lieu de 110 km/h dans la zone de chantier et 50 km/h au droit du basculement.

Pour éviter la zone de chantier susceptible de générer un allongement sensible des temps de parcours, la direction interdépartementale des routes Ouest conseille aux usagers un itinéraire balisé en amont du chantier par l'échangeur de Recouvrance puis les RD 25 et 712.

Pendant ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Avant de partir, les usagers sont invités à consulter les conditions de circulation sur : www.diro.fr et sur smartphone m.diro.fr.

Numéro téléphonique d'information routière Bison Futé : 0 800 100 200
www.bison-fute.equipement.gouv.fr